

Programme d'Activités 2023

L'Association **POINT FORMATION**, association Loi 1901 agréée organisme de formation, a pour but de promouvoir toute action de formation professionnelle continue tendant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes âgées de plus de 16 ans.

Notre association intervient depuis de nombreuses années sur le bassin d'emploi du Pays de Martigues dans le cadre de différents programmes publics de bilan, d'évaluation, d'orientation et d'accompagnement à la qualification et à l'emploi.

Lieux de réalisation de nos actions, moyens matériels :

A MARTIGUES DANS LES LOCAUX : de la Maison de la Formation et de la Jeunesse et des Centres Sociaux Jeanne PISTOUN, Notre Dame des Marins et Jacques MELI,

A PORT DE BOUC DANS LES LOCAUX : de la Maison des Services au Public et du Centre Social Fabien MENOT.

Salles de formation équipées des mobiliers et matériels pédagogiques nécessaires au travail en grand et petit groupe, ordinateurs portables et vidéoprojecteur. Une salle de cours multimédia équipée de 10 postes informatiques.

Centre de ressources pédagogiques de l'association (ressources documentaires, supports de cours, ouvrages, revues, postes informatiques, Internet, sitotheque).

LES ACTIONS DEVELOPPEES POUR L'ANNEE 2023 SERONT LES SUIVANTES :

I - Activités de formation :

✓ **Formation qualifiante aux Métiers du Sport :**

Depuis 1998, notre association est agréée par la Direction Départementale et Régionale de la Jeunesse et des Sports pour mettre en œuvre des formations préparatoires aux Métiers du Sport.

Notre association propose depuis octobre 2004 la préparation au **Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Permanente et du Sport, Activités Physiques pour Tous, (BPJEPS APT)**.

Public : Jeunes et Adultes - demandeurs d'emploi, salariés, individuels –

Session de fin septembre à juin. 20 places. Durée maximale des parcours : 1309 heures dont 868 en centre de formation, à raison de 35h/semaine. *Parcours pouvant être adapté suivant le profil du demandeur.*

Habilitation Jeunesse et Sports (DRAJES) pour la période 2022/2027 pour 1 session de formation de 20 stagiaires maximum en parcours complet par année.

Action financée par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du programme régional de formations compétences professionnelles 2022/2026 (Porteur CFREP – Ligue de l'Enseignement Marseille) pour 12 places.

Financement éligible dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF)

✓ Formations dans les domaines généraux et savoirs de base – ATELIERS PERMANENTS :

Notre équipe pédagogique a acquis depuis 1992 dans le cadre de la mise en œuvre des Ateliers de Pédagogie Personnalisée du bassin d'emploi de Martigues, une expérience, un savoir-faire et des compétences en matière de formation individualisée et personnalisée, reconnus par le partenariat renouvelé chaque année et par les réussites de nos usagers sur l'atteinte de leurs objectifs :

- Se remettre à niveau,
- Préparer une entrée en formation qualifiante,
- Bénéficier d'un soutien dans le cadre d'une formation à distance ou de la préparation d'un examen en candidat libre,
- Préparer un concours,
- Préparer l'accès à l'emploi par l'amélioration de l'employabilité ...

Publics : demandeurs d'emploi, salariés, salariés sous contrat aidé, individuels.

Références "Employeurs" : Centre Hospitalier de Martigues, Villes de Martigues et Port de Bouc, Métropole Aix Marseille Territoire de Martigues - CT6, INEOS, ARCELOR-MITTAL, Grand Port de Marseille, AUCHAN, AACS, SOGERES, ATMEL, DECTA, LOMOTRANS, associations du pays Martégal (AACS, ADELIES, AJES, La Chrysalide, ASTI, La Capoulière, ADEVIMAP, ...), artisans, commerçants. *Références OPCO* en cours sous DATADOCK

Notre démarche pédagogique :

- Positionnement/Evaluation des besoins en lien avec l'objectif visé, (rendez-vous individuel),
- Proposition des heures et du planning prévisionnel du parcours de formation,
- Etablissement du devis de formation et de la convention individuelle,
- Après validation du financement, entrée en formation (attestation d'entrée),
- Suivi de la progression avec des évaluations intermédiaires, point régulier de régulation avec le formateur référent,
- Fin de parcours, questionnaire de satisfaction « à chaud » à compléter par l'apprenant,
- Evaluation finale pour la préparation de l'attestation de fin, attestant les compétences acquises,
- Suivi à 3 ou 6 mois, formalisé par le questionnaire à « froid » pour identifier l'impact de la formation - réussite aux tests d'entrée en qualification, réussites au concours visé, contrat de travail,

✓ TP Assistant de vie aux Familles +Domotique

Suite à l'appel d'offre de Pôle Emploi pour un Marché public de services de formation professionnelle au bénéfice des personnes à la recherche d'un emploi de la région PACA Lot N°13

Une réponse a été déposée en partenariat avec SIGMA Formation pour couvrir les différents lots du territoire régional, l'offre a obtenu le classement en rang 2, notamment pour le dossier Assistant de Vie aux Familles module domotique.

Objectif : Obtenir le titre professionnel d'assistant de vie aux familles.

Public : tout demandeur d'emploi inscrit, indemnisé ou non.

Durée de la formation : Durée de la session (correspondant au parcours approfondi contenant toutes les séquences possibles) - 1037 H au Total soit 149 jours

Les parcours sont individualisés en fonction du positionnement de départ et du profil du candidat.

Ils peuvent comprendre ces différents éléments, et chaque élément sera adapté en terme de contenu et de durée au profil du candidat :

Formation professionnelle : 616 H / Formation en entreprise : 175 H

Remise à niveau si nécessaire : 70 H / Appui à la recherche d'emploi : 21 H

Séquences formatives innovantes complémentaires/coaching /soutien pédagogique : 155 H

Une commande sur le territoire de Pôle Emploi Martigues a été notifiée en décembre 2019 pour l'exercice 2020-21 pour un TP Assistant de Vie aux Familles avec module Domotique, commande de 12 places. Fin de la session le 21 janvier 2021. Résultats obtenus sur les 12 parcours effectués / 100% de réussite aux épreuves pour l'obtention du TP ADVF.

Pour le premier semestre 2023 pas de commande en cours pour notre organisme.

✓ **Habilitation Certificat CLÉA : Evaluation et Certification**

Notre organisme fait partie des organismes adhérents à la Fédération Nationale des UROF habilités nationalement par CERTIF 'Pro pour la mise en œuvre de la Certification CLÉA (Socle de Connaissances et de Compétences Professionnelles), réalisation des évaluations initiales/finales et de la formation.

CLÉA certifie officiellement que vous possédez une bonne base de connaissances et de compétences dans 7 domaines.

Pour obtenir le Certificat CLÉA, vos connaissances et compétences seront évaluées dans 7 domaines, par différentes techniques. Ce n'est pas un examen. Il n'y a pas de classement, ni d'échec : il s'agit simplement de trouver vos points forts et de déterminer vos besoins en formation.

1. S'EXPRIMER EN FRANÇAIS
2. CALCULER, RAISONNER
3. UTILISER UN ORDINATEUR
4. RESPECTER LES REGLES ET TRAVAILLER EN EQUIPE
5. TRAVAILLER SEUL ET PRENDRE DES INITIATIVES
6. AVOIR L'ENVIE D'APPRENDRE
7. MAITRISER LES REGLES DE BASE : HYGIENE, SECURITE, ENVIRONNEMENT

✓ **Action " Préparation aux concours administratifs / à l'entrée en formation qualifiante ou certifiante financée dans le cadre du Contrat de Ville du Pays de Martigues par l'ANCT et par la Métropole Aix-Marseille Provence – Session 2023. (en attente de validation)**

Ce projet est destiné prioritairement aux habitants des quartiers prioritaires des villes de Martigues et Port de Bouc, à la recherche d'une insertion professionnelle dans ces métiers.

Cette action prépare les bénéficiaires aux épreuves d'admissibilité et d'admission pour les concours administratifs tout en sécurisant leurs projets professionnels ainsi que leurs parcours. L'objectif in fine étant que ces derniers accèdent à une formation qualifiante ou certifiante.

Action proposée pour 2023 dans le cadre de la Politique de la Ville pour un effectif de 40 personnes. Action proposée sur 12 mois, année civile 2023.

○ **Exemples de concours possibles (liste non exhaustive) :**

Filières ou domaines ciblés	Métiers
Administrative	Secrétaire administratif, Agent administratif, Adjoint administratif territorial
Technique	Adjoint technique
Enseignement/Artistique	Adjoint territorial du patrimoine, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
Médico-sociale	Aide-Soignant, Auxiliaire de Puériculture, Infirmier, Moniteur éducateur
Animation /Sports	Brevet Professionnel de la Jeunesse et du Sport
Sécurité	Gardien brigadier de Police Municipale

Objectifs de l'action :

- D'acquérir la méthodologie spécifique de l'épreuve et s'entraîner avec des annales de concours.
- De maîtriser les bases de la langue française (orthographe, grammaire, conjugaison).
- D'optimiser ses compétences rédactionnelles.
- D'apprendre à acquérir une bonne culture générale et à la restituer pour son concours.
- De comprendre ce que l'on attend des candidats pour l'épreuve et adopter une méthode efficace pour bien s'y préparer.
- De comprendre le fonctionnement général des institutions.
- D'entraîner les bénéficiaires aux conditions du concours.

Organisation et contenus :

Nous proposons des ateliers accessibles en entrées/sorties permanentes et si le projet correspond à la demande de plusieurs stagiaires, des séances de groupe seront prévues ainsi que sur les thématiques transversales, telles que « apprendre à apprendre », « travail sur l'expression et la valorisation des motivations et sur l'intérêt du candidat pour la profession », ...

Des entretiens individuels seront proposés pour laisser un espace de parole au bénéficiaire et permettre de détecter des freins éventuels rencontrés durant le parcours engagé.

Rythme hebdomadaire prévu : de 9 à 15 heures, soit de 3 à 5 ateliers.

- Parcours moyen : 120 heures
- Parcours maximum : 240 heures

Cet apprentissage sera abordé autour de trois modules thématiques :

1 - La phase de diagnostic :

Dans un premier temps et afin de sécuriser les parcours et limiter les risques de ruptures des bénéficiaires, nous proposerons une **phase de diagnostic** qui consistera à évaluer les connaissances et les compétences liées au projet, vérifier les échéances (dates de concours, dates de recrutement pour les formations qualifiantes ou certifiantes) et confirmer sa faisabilité.

Ce constat permettra de proposer et de contractualiser un parcours individuel avec l'apprenant en tenant compte des contraintes personnelles en termes de rythme notamment pour les mères de famille, les bénéficiaires sous contrat de travail précaire,...

2 - Le parcours d'accompagnement :

Le **parcours d'accompagnement** de chaque personne s'articulera ensuite autour des axes de travail suivants :

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- **Expression écrite** : Un positionnement initial évaluera les besoins de chaque personne pour l'élaboration d'un plan de formation individualisé.
- **Culture générale** : Découverte des différents thèmes de culture générale liés au projet
- **Connaissance de l'environnement socio-professionnel** : Un travail sur les aptitudes professionnelles, les savoir-être et les compétences.
- **Méthodes et outils pour apprendre à apprendre** : L'entraînement aux tests psychotechniques Un travail sera proposé autour des différents tests psychotechniques et des comportements attendus par les recruteurs.
- **Préparation aux épreuves d'admission** : La seconde phase du concours est la **phase d'admission**. Elle est également composée de deux épreuves comprenant : l'entretien avec le jury
- **Préparation à l'entretien devant le jury.**

3 - Les phases d'évaluation

Durant le parcours d'accompagnement des entretiens et des évaluations permettront de mesurer l'efficacité de la démarche pédagogique engagée. Durant ces temps si des écarts sont constatés, il sera proposé en accord avec le bénéficiaire des ateliers supplémentaires ou un accompagnement individuel spécifique avec l'un de nos intervenants.

A la fin de l'accompagnement sera établie une attestation de compétences acquises sur les différents ateliers suivis.

✓ Formations linguistiques : Apprentissage de la langue française - (en attente de validation)

1. " Insertion socio-professionnelle par la maîtrise de la langue française " :

Action financée dans le cadre du Contrat de Ville du territoire du Pays de Martigues par l'ANCT et par la Métropole Aix-Marseille Provence.

La maîtrise de la langue française est indispensable à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle des personnes qui ne possèdent pas ou peu une langue qui n'est souvent pas la leur.

Cette action propose à des publics chez lesquels sont repérées des difficultés d'apprentissage de la langue française – personnes analphabètes, relevant de l'illettrisme ou du Français Langue Seconde - une réponse personnalisée afin de leur permettre d'acquérir une bonne maîtrise de la langue française et une connaissance de l'environnement local et national, éléments particulièrement importants pour une intégration réussie dans notre société.

Action de proximité, se déroulant sur plusieurs lieux dans les villes de Martigues et Port de Bouc, elle a pour objectif l'autonomisation des personnes à visée d'insertion sociale et professionnelle.

Dispositif en entrée/sortie permanentes. Accueil individualisé des personnes et diagnostic de leur situation au regard de la maîtrise de la langue, apprentissage ou perfectionnement de la langue française dans une logique d'intégration et d'insertion professionnelle, suivi et pédagogie individualisés, utilisation de documents d'apprentissage personnalisés en fonction des besoins de chacun, ajustement des méthodes et outils d'apprentissage au fur et à mesure de la progression pédagogique. **Cette action se déroule de janvier à décembre pour un effectif de 30 personnes.**

Lieux d'intervention :

Martigues – Maison de la Formation et de la Jeunesse, CS Notre Dame des Marins

Port de Bouc – Maison des services au Public

2. " Lire et écrire, les clés de la réussite "

Action financée dans le cadre du Contrat de Ville du territoire du Pays de Martigues par l'ANCT et par le Conseil de Territoire du Pays de Martigues de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Apprentissage de la lecture et de l'écriture pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville des Villes de Martigues et Port de Bouc à la recherche d'une insertion, orientés par les structures d'accueil, d'information et d'orientation (Mission locale, Pôle Emploi, CAP Emploi, Travailleurs Sociaux RSA) et les lieux d'accueil/d'information au sein des QPV.

Accueil individualisé des personnes et diagnostic de leur situation au regard de la maîtrise de la lecture et de l'écriture, contractualisation des objectifs.

Suivi et pédagogie individualisés, alternance de temps de travail collectif et de temps de travail individuel, utilisation de méthodes d'apprentissage spécifiques et de documents de la vie quotidienne et professionnelle.

Cette action se déroule de janvier à décembre pour un effectif de 12 à 20 personnes.

Lieux d'intervention :

Martigues – Centre Social Jeanne PISTOUN et Jacques MELI / Port de Bouc – CS Fabien MENOT

✓ **Formations à la certification " Sauveteur Secouriste du Travail " (SST) et au Maintien Actualisation des Compétences (MAC SST) – Habilitation de l'organisme depuis mars 2018**

La certification de sauveteur secouriste du travail (SST) permet la validation de compétences, connaissances et savoir-faire permettant à tout individu formé et certifié d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Ainsi certifié, le sauveteur secouriste du travail :

- Intervient sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise ;
- Met ses compétences en matière de prévention au service de l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient, pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés.

PRE REQUIS : Aucun

Public : demandeurs d'emploi, salariés, individuels

✓ **CERTIFICATION TOSA – Evaluation – Formation - Certification – Habilitation de l'organisme depuis juillet 2019**

La **certification TOSA** (Test On Software Applications) permet la validation de compétences, connaissances et savoir-faire permettant à tout individu formé et certifié d'utiliser efficacement le ou les logiciels de bureautique en situation professionnelle.

Ainsi certifié, l'apprenant peut :

- Attester de son niveau et de ses compétences grâce à cette certification reconnu en France (1ère certification informatique) et à l'international,
- Valoriser ses acquis sur son CV et/ou lors du recrutement ou d'une reconversion professionnelle.

Deux prestations possibles :

- **Parcours 1 = Evaluation + Certification,**
 - **Parcours 2 = Evaluation + Préparation à la certification (pour augmenter son niveau) + Certification**
- Certification reconnue par la CNCP. Eligible dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF)**

- ✓ **TCF-IRN – (test de connaissance du français-Intégration Résidence et Nationalité) -Centre de passation des épreuves - Habilitation de l'organisme depuis octobre 2019.**

Le Test de connaissance du français est un test de placement linguistique pour les francophones non natifs. Il est administré par le Centre international d'études pédagogiques du ministère de l'Éducation nationale. Attester de son niveau et de ses compétences grâce à cette certification reconnu en France (1ère certification informatique) et à l'international.

Le TCF IRN évalue exclusivement les compétences linguistiques et non les connaissances en matière d'histoire, de culture et de société française.

Les **objectifs** principaux du **TCF IRN** sont de permettre aux candidats de **faire reconnaître leur niveau de français.**

Le TCF IRN est composé de **4 épreuves obligatoires** et à une **durée totale de 1 heure15.**

- **Compréhension orale** : 20 questions à choix multiple**15 minutes**
- **Compréhension écrite** : 20 questions à choix multiple**20 minutes**
- **Expression écrite** :**30 minutes**
- **Expression orale** : 3 exercices**10 minutes**
(Épreuve individuelle en face à face avec un examinateur)

Chaque candidat au TCF IRN reçoit une **attestation** précisant le niveau atteint par compétence :

- Compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite, expression orale.

Niveau requis pour pouvoir présenter son attestation à la Préfecture dans le cadre :

- **Demande carte de résident en France****Niveau A2**
- **Demande de naturalisation****Niveau B1**

Cas de dispense :

Pour les personnes postulant à la nationalisation française et demandeur de la carte de résident des cas de dispenses accordés par la Préfecture sont prévus par la circulaire du 26 février 2018 (NOR : INTV1804752J). Conformément à ce texte, la dispense de passer un test linguistique

Pour la naturalisation française :

- Diplôme de langue française (DELF) de niveau B1 minimum
- Diplôme officiel Français de niveau 3 minimum

Pour les demandeurs de carte de résident :

- Handicap, état de santé déficient chronique
- + de 65 ans
- Diplôme de langue française (DELF) de niveau 2 minimum
- Renouvellement de carte de résident

Si vous pensez pouvoir bénéficier d'une dispense, nous vous invitons à vous adresser directement aux services de préfecture. Seuls les services de préfecture sont habilités à délivrer une dispense.

INFORMATIONS GÉNÉRALES TCF IRN :

- Délivrance de résultats :dans les 15 jours (ouvré)
- Attestation valable 2 ans (à compter de la date de délivrance)
- 30 jours d'attente avant de s'inscrire à une nouvelle session du TCF
- LE TCF est adossé au Cadre européen de référence pour les langues
- Pour **lutter contre les fraudes**, notamment les usurpations d'identité, la **prise de photo** du candidat le **jour de l'examen** est **désormais exigée** par la Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité pour le TCF IRN.

II - Activités de Bilan, d'Orientation et d'Accompagnement individuel :

✓ *Prestation d'accompagnement : Construire et/ou consolider son parcours professionnel*

Objectif : Permettre de lever les freins à l'emploi et à la formation par une offre d'information et d'accompagnement renforcé.

Public : tout public - **Durée :** Prestation d'une durée moyenne de 8 heures par bénéficiaire.

Contenu et organisation de la formation :

- **Phase 1** / Diagnostic - rendez-vous individuel
 - Exprimer ses besoins, ses attentes, mesurer l'implication et l'engagement nécessaires à la construction de son parcours professionnel, préciser ses disponibilités.
 Le parcours s'engagera ensuite, sur ces thèmes incontournables :
 - L'élargissement des représentations personnelles,
 - L'élargissement des représentations professionnelles,
 - L'émergence du sens, composante et condition irréductible du processus d'élaboration de projet,
- **Phase 2** / Travail personnalisé : des séquences de travail personnalisé, des ateliers collectifs, qui permettent d'outiller les personnes, de leur faire acquérir de nouvelles compétences, d'élargir leur réflexion,
 - Des entretiens individuels, qui permettent de soutenir le travail réalisé lors des séquences individualisées ou lors des démarches extérieures,
- **Phase 3** / Fin de parcours : Bilan-synthèse du parcours réalisé, formalisation du travail effectué et des étapes de réalisation du projet clairement identifiées.

Moyens pédagogiques : 2 conseillers pourront être sollicités (professionnels de l'orientation).

✓ *Bilan de Compétences pour Salariés et demandeurs d'emploi*

Le Bilan de Compétences permet aux demandeurs d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles ainsi que ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation" (art. L900-2 du Code du Travail).

Objectifs :

- Analyser votre parcours professionnel et personnel,
- Identifier des savoirs, compétences, aptitudes et savoir-être, liés au travail, à la formation et à la vie sociale,
- Percevoir des axes de développement professionnel ou personnel tenant compte des réalités économiques et sociales,
- Mobiliser vos atouts dans une argumentation et négociation professionnelle.

Finalité :

- Faciliter les perspectives d'évolution, de reconversion ou de développement personnel,
- Construire un projet professionnel réaliste

Public : salariés, demandeurs d'emploi. **Habilitation ANFH en cours.**

Eligible dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF).

✓ **"SAS Diagnostic Projet" financé par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône avec le soutien financier du Fonds Social Européen**

Cette action a pour objectif de définir, avec la personne, un projet de vie et/ou professionnel à partir d'un diagnostic social, personnel et professionnel, permettant :

- d'évaluer les potentialités des bénéficiaires, leurs savoir-faire, leurs capacités,
- de repérer les freins et les difficultés, d'ordre personnel, culturel, familial, professionnel, qui ont jalonné leur parcours,
- d'élaborer les stratégies susceptibles d'améliorer les problématiques rencontrées,
- d'élaborer un projet d'insertion à moyen terme avec un engagement sur l'étape suivante à court terme, dans un cadre d'action très réactif.

D'une durée moyenne de 8 heures, en entretien individuel, le parcours peut être prolongé de 4 heures, après entretien tripartite avec le référent social.

Public : Allocataires du RSA « socle » et leur conjoint, résidant sur le territoire, en difficulté d'opérer des choix ou de concrétiser un projet, volontaires pour s'engager dans une démarche d'investigation personnelle et d'élaboration de projet, et dont le Contrat d'Engagement Réciproque mentionne la nécessité de recourir à cette action.

Nous sommes opérateur sous convention de partenariat avec ETTIC depuis le 13/03/2019 dans le cadre du marché public avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône - lot 6 – Lieu d'exécution Martigues pour la période 2019-2022 pour un volume annuel maximal de 429 heures.

Dernière année d'exécution en cours du 14/03/2021 au 13/03/2023/ Dépôt réponse AO pour 22-27 en novembre 2022, en attente d'informations.

✓ **"Accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du Plan Local d'Insertion et de l'Emploi du Pays de Martigues - lot 3 - 0,5 ETP d'accompagnateur à l'emploi" -Marché Public Métropole Aix-Marseille Provence Conseil de Territoire du Pays de Martigues, sous conventionnement de partenariat avec l'APDL**

L'accompagnateur à l'emploi a pour mission l'accueil et l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi reconnus comme public prioritaire du PLIE.

Ses missions sont :

- d'élaborer un diagnostic socio-professionnel précis à l'issue d'une période de sas,
- d'accompagner les adhérents dans leur parcours individualisé vers l'emploi, en définissant avec chaque personne suivie un parcours à étapes et en mobilisant les structures ou mesures adaptées selon les besoins,
- d'être en lien avec les partenaires du territoire et les référents d'étapes de parcours,
- de faciliter le lien avec les entreprises, afin de favoriser la sortie du bénéficiaire sur un emploi durable,
- d'assurer le suivi des parcours sur une durée de 18 mois, et le suivi dans l'emploi, 6 mois après la prise de poste.

L'accompagnateur à l'emploi accompagne un effectif de 50 personnes sur l'année avec un objectif de 13 sorties pour Insertion Professionnelle Réussie.

✓ **"Etapas de parcours pour les bénéficiaires du Plan Local d'Insertion et de l'Emploi du Pays de Martigues" -
Marché Public Métropole Aix-Marseille Provence - Conseil de Territoire du Pays de Martigues**

Il s'agit de mettre en œuvre pour les bénéficiaires du PLIE des actions développées spécifiquement telles que des prestations de bilan/orientation, des ateliers collectifs de méthodologie et de techniques de recherche d'emploi, des actions de préparation au recrutement et à l'intégration en entreprise : travail sur les savoirs êtres, l'image de soi, la communication par son image, l'expression de sa motivation, la valorisation de ses atouts..., des actions relatives à la levée des freins périphériques à l'emploi, des actions de formation spécifiques dont une action dédiée à la mobilité.

Chacune des actions proposées est mobilisable au cas par cas par les accompagnateurs à l'emploi des bénéficiaires du PLIE en fonction des besoins et des objectifs individuels repérés.

**Marché public en cours 2022 – Conseil de Territoire 6 de la Métropole Aix-Marseille Provence.
Fin du Marché 09/03/2023 – En attente AO de la MAM.**

✓ **PREPA APP - Préparation à l'entrée en contrat d'apprentissage– Action portée par SIGMA Formation –
Conventionnement sur le territoire pour 2023 de 15 parcours à 30 par cours.**

OBJECTIFS DE L'ACTION : Le dispositif vise à l'insertion dans l'emploi en apprentissage.

Les étapes du parcours :

- La construction du projet d'apprentissage dans le secteur des SAP en partenariat avec les entreprises jusqu'à la conclusion du contrat,
- Le développement des prés requis relationnels et prés requis métiers nécessaires à l'intégration en entreprise,
- La sécurisation de l'entrée en contrat d'apprentissage par un travail d'accompagnement à la réduction des freins périphériques, facteurs d'abandon.

PUBLIC VISE : Jeunes de 16 à 29 ans et public âgé de plus de 29 ans possédant une RQTH

PARCOURS INDIVIDUALISES : de 15 jours à 3 mois d'accompagnement pour 336 heures maximum

DATES DE MISE EN ŒUVRE : A partir du 19 avril 2021.

MODALITES DE RECRUTEMENT : Informations collectives / Entretiens individuels / contractualisation du parcours individualisé

CONTENU : 5 axes de travail articulés autour de différents modules

1. Axe 1 - Construction du projet professionnel

Définir le projet de recherche d'emploi, enrichir ses candidatures, identifier ses forces et faiblesses. Acquérir les techniques de recherche d'emploi et outiller ses recherches.

2. Axe 2 - Développement des compétences relationnelles et organisationnelles

Améliorer sa communication interpersonnelle dans différentes situations d'emploi : employeurs, collègues, usagers. Techniques d'organisations au travail afin d'améliorer la gestion des priorités, gérer son temps...

3. *Axe 3 - Développement des compétences clés*

Ateliers de développement des 7 domaines de compétences CLEA parmi lesquelles 1. Communication à l'écrit, Calcul et résolution de problème, communisation numérique...

4. *Axe 4 - Découverte des métiers Théorie*

Le marché de l'emploi dans le secteur : les situations d'emploi, les caractéristiques employeurs, les différents métiers. Découverte des bases théoriques : besoins de la personne âgée, besoin de la personne handicapée, besoin de l'enfant.

5. *Axe 5 - Découverte des métiers Pratique*

Les premiers gestes professionnels en situation d'accompagnement des différents moments de la vie quotidienne.

VALIDATIONS PROPOSEES DURANT LE PARCOURS SOCLE :

- Certification CLÉA (validation des 7 compétences)
- Certification SST (Sauveteur Secouriste du Travail)

FINANCEMENT : Action financée par l'Etat, dans le cadre du PIC, Plan d'Investissement dans les Compétences

RESULTATS ATTENDUS : 70% de sorties positives en fin de parcours, entrées en apprentissage, en emploi ou en formation